



Quel est le licenciement le plus avantageux pour une perte de chantier ?

Par **Leila83390**, le 21/12/2019 à 10:48

Bonjour,

Ma société de nettoyage vient de m' informer que le 31 décembre 2019, le chantier dont je m'occupais fermera sans reprise Donc je me retrouve sans aucunn autre poste. Ma société vient de me dire qu'il n'avait pas suffisamment d'heures à me proposer soit 108 H par mois.

Si ma société de netoyage doit me licencier quel est le licenciement le plus avantageux pour moi ?

je vous remercie de votre aide

Cordialement

Par **Paulavo38**, le 21/12/2019 à 16:32

Bonjour,

Le licenciement pour motif économique est assez ""avantageux"", mais de toute façon, ce n'est pas vous qui choisissez le motif de votre propre licenciement...

Par **P.M.**, le 21/12/2019 à 20:46

Bonjour,

A priori, car il n'a pas le choix, c'est un licenciement économique auquel l'employeur devrait procéder en absence de reprise du chantier et de possibilité de reclassement, celui-ci vous donnerait droit au [CSP](#)...

Si ce n'était pas le cas, vous pourriez vraisemblablement exercer un recours devant le

Conseil de Prud'Hommes...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Par **Leila83390**, le **26/12/2019** à **15:12**

Bonjour,

je vous remercie de votre réponse et je vais suivre vos conseils.

Cordialement,

leila